

Conseil municipal du 22 juin 2023

**MAISON DE LA MUSIQUE
ET DES PRATIQUES AMATEURS**

Une nouvelle appellation pour le conservatoire
intercommunal

**MAISON DE LA
MUSIQUE
& PRATIQUES
AMATEURS** 

Un nouveau modèle d'enseignement musical

Dates clés

Inscriptions : à partir du 12 juin sans interruption

Fermeture de l'établissement : 15 juillet au 20 août

Bascule à l'agglomération (enseignants, personnel administratif, équipements, matériel) : 1^{er} septembre

Réunion de rentrée : 7 & 8 septembre

Reprise des pratiques collectives : 11 septembre

Calendrier des IMS et Classes-orchestres : du 11 septembre au 30 juin

Reprise des pratiques instrumentales : 18 septembre

Architecture du schéma territorial

Un établissement sur **5 sites** : Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Limony

41 agents : 32 enseignants artistiques, 6 intervenants en milieu scolaire (IMS, OAE, CHAM), 3 personnels administratifs

Les cours actuels sont maintenus sur les sites (évolution à la marge en fonction des équipements, des effectifs et des disponibilités des enseignants).

TARIFS 2023-2024

FRAIS D'INSCRIPTION 10€ par personne (non remboursable)

FRAIS DE SCOLARITÉ

en fonction de l'offre pédagogique choisie et de son lieu de résidence

ANNONAY RHONE AGGLO (ARA)

**HORS
ARA**

OFFRE PÉDAGOGIQUE

éveil 4 et 5 ans
découverte 6 ans

INITIATION

100 €

200 €

Tranches
indice CAF (enfant) / QF (adulte)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0-150	151-250	251-350	351-450	451-550	551-700	701-850	851-1000	1001-1250	1251-1500	1501-2000	2001 et +

**Tarif
unique**

cycles d'études à
partir de 7 ans

FORMATION JEUNE

enfant et étudiant -27ans

93 € 110 € 130 € 161 € 201 € 252 € 300 € 330 € 360 € 415 € 444 € 465 €

600 €

cycles d'études

FORMATION ADULTE

102 € 121 € 143 € 177 € 221 € 277 € 330 € 363 € 396 € 457 € 488 € 512 €

ensembles,
orchestres, ateliers
etc. selon le niveau

PRATIQUE COLLECTIVE

pratique illimitée +50%

100 €

200 €

à partir du collège,
cours de groupe
(basse, batterie,
guitare, clavier, chant)

PARCOURS LOISIR

musiques actuelles

250 €

400 €

cours d'instrument
pour un musicien
adhérent d'une
association partenaire

PARCOURS SOLO

120 €

DIVERS

en fonction des stocks disponibles

LOCATION D'INSTRUMENT

120 €

2nd INSTRUMENT

sous réserve d'avoir validé un
Cycle 1

30% du tarif de sa
tranche

STAGE
CLASS

MASTER

15€ par session

RÉDUC FAMILLE

10% de réduction à partir du second inscrit

Les nouveautés de la rentrée

Des parcours définis par âge et par envie : éveil à partir de 4 ans, création d'un parcours « initiation » (éveil 4-5 ans + parcours découverte pour les 6 ans), d'un parcours « loisir » (à partir du collège, cours en groupe musiques actuelles), et d'un parcours « solo » (pour les adhérents des associations musicales partenaires).

Des pratiques collectives pour tous : ateliers de musiques folkloriques et à danser, ateliers d'improvisation et création, coaching de groupe, dispositif « musicap » (à destination de publics en situation de handicap).

Des pédagogies adaptées : meilleure prise en compte du rythme de l'enfant et des problématiques de distance, pédagogie de groupe, apprentissage par l'oralité, mise en place de supports numériques, mise en place de contrats d'objectifs annuels avec les familles.

Des disciplines instrumentales nouvelles pour les Annonéens : contrebasse, flûte à bec baroque, accordéon chromatique et diatonique, instruments naturels.

Des disciplines instrumentales nouvelles pour les Non-annonéens : violon alto, violoncelle, flûte à bec baroque, instruments naturels.

Une nouvelle identité visuelle

2023 | NOUVEAU
2024 | CONSERVATOIRE
INTERCOMMUNAL



Inscrivez-vous !
Sur le site internet :
www.annonayrhoneagglo.fr

MAISON DE LA
MUSIQUE
& PRATIQUES
AMATEURS

Nous contacter : 04 75 32 01 28
malsondelamusique@annonayrhoneagglo.fr



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CRÉATION DU CHÈQUE MUSIQUE POUR SOUTENIR LA PRATIQUE MUSICALE DES ANNONÉENS

CONTEXTE

- **Nouvelle grille tarifaire de l'enseignement musical** pour la rentrée 2023/2024 qui s'appuie sur la grille de tarifs d'AMD, et qui a pour objectif de proposer une **harmonisation tarifaire à l'ensemble des usagers de l'établissement intercommunal**. Cette nouvelle tarification correspond aux **tarifs moyens pratiqués dans les conservatoires de cette importance**.
- La commune d'Annonay avait jusqu'à présent maintenu une **tarification largement en-dessous de la moyenne nationale** afin d'éviter que le coût d'inscription soit une barrière à la pratique de la musique.

CONSEQUENCES

- Malgré l'**application de critères sociaux** (12 tranches tarifaires, indice CAF / jeune ou revenu fiscal / adulte)
- Malgré les **réductions pour les familles**
- Malgré une **grille simplifiée** avec la mise en place de tarifs uniques pour certaines prestations



L'application de la nouvelle grille a pour conséquence une **augmentation de la participation financière des élèves et familles annonéennes** par rapport à l'ancienne tarification du Conservatoire à rayonnement communal.

CREATION D'UN CHEQUE MUSIQUE

- La commune d'Annonay souhaite maintenir l'accès de l'enseignement musical au plus grand nombre, et en particulier à l'enfance et la jeunesse. C'est pourquoi il est proposé la **création d'un Chèque musique d'une valeur de cinquante euros (50 €) pour chaque enfant ou jeune annonéen (moins de 27 ans avec le statut étudiant) inscrit au CRI**, déductible du montant de l'inscription et sans critères sociaux.
- Chaque année en juillet, Annonay Rhône Agglo refacturera à la commune le montant des Chèques musique en fonction du nombre d'élèves annonéens inscrits. Une convention en définira les modalités.